



Notre référence:  
A.R.B.R.E. 31/MB

## **Objet:           Enquête publique SCoT**

### **Remarques Générales.**

#### **Information ou parodie de concertation ?**

- 7 réunions ont été organisées entre Octobre et Décembre 2005 elles ont attiré près de 300 personnes.
- Aucun avis n'a été recueilli sur les registres ad hoc déposés dans toutes les communes du pays de Rennes.
- L'exposition « Horizons 2020 » du 10 au 26 Novembre 2006 organisée aux Champs Libres a accueilli 12000 visiteurs. *Est-ce de l'information ou de la concertation ?*
- Lors du Forum internet du 11 Décembre 2006, 70 internautes se sont exprimés.
- En réponse à un questionnaire soumis à 700 personnes (élus, acteurs sociaux économiques, techniciens territoriaux, partenaires extérieurs), 153 personnes seulement ont répondu. *A noter que la France d'en bas n'a pas eu droit à ce questionnaire.*
- Lors du Forum du 17 juin 2005, ce séminaire de clôture a recueilli près de 250 personnes.

Le pays de Rennes comptant 452 000 habitants, la concertation sur un thème aussi important a amené, en étant très optimiste, environ 500 personnes, élus compris, à s'exprimer. On ne peut alors que s'interroger sur la volonté réelle des décideurs à organiser une concertation efficace, d'autant que les dates choisies pour l'enquête publique (18 juin au 20 juillet 2007) viennent renforcer ce sentiment : à cette période les gens qui ne seront pas en vacances pensent plus à leur départ qu'au commissaire enquêteur, qu'ils ne pourraient d'ailleurs rencontrer que pendant leurs heures de travail.

A noter qu'à Chantepie, le Maire adjoint chargé de l'urbanisme n'a pas organisé de réunion publique sur ce sujet, alors que membre du bureau du syndicat mixte, on peut penser qu'il eut été compétent pour répondre aux interrogations légitimes des habitants. Seule une plaquette d'information dans le magazine local avec d'ailleurs des inexactitudes et un certain flou artistique sur le périmètre des zones a été distribué à la population.

#### **Des hypothèses d'élaboration du SCoT contestables.**

Le SCoT est basé sur le fait que:

« Les projections démographiques réalisées par l'AUDIAR et l'INSEE et les premiers résultats des recensements en continu semblent indiquer que cette croissance devrait continuer au même rythme et que le pays de Rennes gagnerait au moins 60 000 habitants par décennie d'ici 2030 ».

Il est bon de rappeler que l'INSEE envisage 3 scénarios de croissance de la population et que c'est la valeur moyenne (6 000 habitants/an) qui a été retenue pour planifier l'urbanisation. Or l'AUDIAR a réalisé une estimation de l'évolution de la population au 1 janvier 2007 et conclue que celle ci a augmentée de 4 100 habitants/an depuis 1999.

L'affirmation citée précédemment est donc fautive et le SCoT devrait tenir compte des données actualisées de l'AUDIAR.

#### **Le SCoT: surtout des idées générales.**

A part le concept de la **Ville-Archipel** cité 41 fois en 46 pages et qui semble à lui seul justifier le SCoT on ne trouve que des idées générales sans objectifs précis assortis d'indicateurs fiables : Tout reste à faire dans ce domaine.

A titre d'exemple, le chapitre consacré aux transports est d'une banalité affligeante et aucune idée originale n'en émerge. Seul objectif chiffré : doubler la densité d'urbanisation autour des pôles d'échange.

L'impression qui se dégage est que le SCoT s'efforce de rester suffisamment vague pour laisser aux élus une très grande liberté d'action.

Enfin ! les photos sont superbes.....

### **Risques naturels.**

Inondation : Lors de l'urbanisation en bordure des zones inondables, pour éviter que les sous sol ou les parkings enterrés soient inondés en période hivernale, les constructeurs installent des pompes de relevage qui évacuent l'eau dans le réseau des eaux pluviales augmentant ainsi le risque d'inondation en aval.

Nous aurions aimé lire des préconisations précises sur ce sujet.

### **Le Scot son application à Chantepie.**

En complément aux documents disponibles sur le site internet du pays de Rennes, la municipalité de Chantepie dont l'adjoint au Maire est membre du bureau du syndicat mixte a distribué aux habitants un document intitulé: **Scot Mode d'emploi.**

Différentes zones y sont répertoriées mais avec un manque de précision déconcertant (voir carte jointe). De plus les zones Cucé, La Touche Aury sont en grande partie situées en Cesson-Sévigné et il est incompréhensible que Chantepie s'immisce dans l'urbanisation de la commune voisine.

### **Le Verger.**

Un autre point qui pose problème est l'urbanisation prévue de cette zone. Il est instructif d'étudier la carte intitulée gestion des équilibres entre espaces naturels et espaces à urbaniser. et de la rapprocher du document page 31 « État initial de l'environnement » ou il est écrit

« Dans le cadre de la mise en oeuvre du Scot, les collectivités pourront définir, en partenariat avec les organismes agricoles, un projet pour chacun de ces « Champs urbains », et mener des actions visant à pérenniser durablement les exploitations agricoles et les inciter à développer des activités en rapport avec la demande urbaine ( vente directe, fermes auberges, fermes pédagogiques, fermes équestres, marchés locaux, etc) ou d'intérêt collectif ..... ».

Ce site qui héberge une activité agricole est située dans un corridor écologique, lequel subit déjà trois « pincements » au niveau de la RD 463 et du Pont Boeuf.

Le Scot est muet sur le devenir de ces pincements qui avec l'urbanisation projetée à l'est de la commune va transformer ce corridor en cul de sac. Le PLU de Chantepie nous semble donc en contradiction avec le Scot.

Il est de plus incompréhensible que la ferme du Verger qui pratique la vente directe à la ferme ne soit pas incluse ainsi que les terrains qu'elle exploite dans le Champ urbain du Bois de Soeuvre.

Autre sujet d'incompréhension, ce secteur se situe dans l'un des 11 sites stratégiques sans que l'on sache très bien ce qui se cache derrière ces mots ronflants.

Avec l'urbanisation du Verger et de la zone du Val Blanc c'est un peu plus d'espaces verts qui vont disparaître et la ceinture verte chère à nos élus va se réduire à l'épaisseur d'un string.

### **La Ville Archipel.**

A la lecture de tous ces documents, se dégage l'impression que la ville Archipel est la solution miracle pour le Pays de Rennes et aucune autre solution d'aménagement du territoire n'est abordée, à tel point que l'on se demande même si nos élus se sont posés la question.

Une concertation efficace avec la population, et les différentes associations aurait certainement été profitable. L'ouverture prônée par les politiques ne semble pas avoir atteint l'échelon local.

**Compte tenu de tous les éléments énoncés précédemment, l' Association des Rives du Blsne pour le Respect de l'Environnement demande qu'un avis défavorable soit porté à l'encontre du Scot.**

Pour l'association

Le Président

M Bénard